

Glossaire de amfori BSCI

Le glossaire doit être interprété dans le contexte de amfori BSCI et s'applique aux participants à amfori BSCI et à leurs partenaires commerciaux, en particulier aux producteurs. Il supprime toutes les versions antérieures du Glossaire de amfori BSCI.

Élément Définition

Action corrective

Dans le contexte de amfori BSCI, les termes « action corrective » désignent la mise en œuvre de mesures ou de changements systémiques visant à éliminer ou à pallier les causes d'une non-conformité existante au Code de conduite de amfori BSCI et à éviter la répétition de cette non-conformité.

Agent

Un acteur de la chaîne d'approvisionnement qui est un intermédiaire entre l'entreprise qui achète et l'entreprise qui vend des marchandises. L'agent n'est pas propriétaire des marchandises et ne les produit pas. Aux fins de amfori BSCI, un agent est un partenaire commercial.

amfori

amfori est l'association du commerce européen et international qui représente et défend les valeurs du commerce libre et responsable. Elle réunit plusieurs centaines de détaillants, d'importateurs, de grandes marques, ainsi que des associations nationales afin d'améliorer l'environnement politique et juridique pour un secteur commercial fort et responsable.

Apprenti

Une personne qui suit une formation à un métier ou qui acquiert une expertise spécifique au sein d'une entreprise opérant dans ce domaine de connaissance.

Assemblée générale de amfori

Assemblée annuelle réunissant tous les membres associés et ordinaires. Tous les votes reposent sur un système de vote pondéré en fonction du chiffre d'affaires de l'entreprise ou de l'association concernée.

Audit	L'examen ou l'analyse méthodique d'une condition ou d'une situation dans le but de recueillir des éléments probants satisfaisants. Un audit doit être objectif, impartial et indépendant . Le processus d'audit doit être systématique et documenté. Aux fins de amfori BSCI, les audits vérifient la performance sociale au sein de la chaîne d'approvisionnement des participants à amfori BSCI par rapport aux normes définies par le Code de conduite de amfori BSCI et ses Conditions de mise en œuvre. Ils utilisent une méthode et des outils d'audit adéquat. Le terme « audit » englobe tous les types d'audit, quelles que soient la méthode utilisée et/ou la portée de l'audit.
Audité	Tout ou partie d'une organisation faisant l'objet d'un audit. Les organisations peuvent comprendre une ou plusieurs entités juridiques. Aux fins de amfori BSCI, les producteurs sont censés n'être audités qu'après avoir été identifiés par les participants à amfori BSCI à l'issue de leur processus de diligence raisonnable. Par conséquent, les participants à amfori BSCI et les partenaires commerciaux qui ne possèdent pas de sites de production ne peuvent pas être intégrés au processus de contrôle de amfori BSCI.
Auditeur	<p>Une personne désignée et agréée pour émettre un jugement qualifié sur la performance sociale de l'audité. L'auditeur recueille des éléments probants en examinant des documents et au travers d'entretiens et d'inspections de sites.</p> <p>Aux fins de amfori BSCI, les auditeurs doivent être des experts appartenant à des sociétés d'audit possédant une accréditation SAAS (voir définition ci-dessous). Ils doivent satisfaire à des critères de qualité stricts et répondre aux exigences de compétence de SAAS et de amfori BSCI.</p>
Auto-évaluation	<p>Le processus par lequel une personne ou une organisation planifie, organise, exécute et évalue ses actions et détermine le niveau de performance atteint.</p> <p>Dans le contexte de amfori BSCI, ce terme désigne le processus de collecte d'informations en vue de préparer la mise en œuvre. amfori BSCI fournit aux producteurs des questionnaires d'auto-évaluation à utiliser à cette fin. Les informations recueillies dans ces documents constituent une auto-déclaration et ne sont pas comparables à un audit.</p>
Certification	<p>Le processus par lequel une organisation tierce reconnaît qu'une personne, une organisation, un processus, un service ou un produit répond à certains critères bien définis.</p> <p>amfori BSCI est une approche pluridisciplinaire qui aide les participants à amfori BSCI et leurs partenaires commerciaux à améliorer la performance sociale au sein de leur chaîne d'approvisionnement. Les audits BSCI ne débouchent pas sur une certification, mais ils contribuent, en conjonction avec d'autres composants de amfori BSCI, à l'amélioration de la performance dans la chaîne d'approvisionnement.</p>
Chaîne d'approvisionnement	Système coordonné d'organisations, de personnes, d'activités, d'informations et de ressources impliquées dans le transfert d'un produit ou d'un service, de façon physique ou virtuelle, du fournisseur au client. Aux fins de amfori BSCI, la chaîne d'approvisionnement se compose des partenaires commerciaux importants des participants à amfori BSCI .
Classification des risques par pays	Un outil développé par amfori BSCI dont l'objectif est d'aider les participants à amfori BSCI à mieux identifier les risques sociaux potentiels et les priorités de mise en œuvre par rapport à leurs pays d'approvisionnement.
Client	Une personne qui achète des biens ou des services auprès d'un magasin ou d'une entreprise, ou une personne de type déterminé avec laquelle on est amené à traiter.

Code de conduite

Énoncé formel des valeurs et des principes qui traduisent les convictions des participants à amfori BSCI et leurs attentes envers leurs partenaires commerciaux au sein de la chaîne d'approvisionnement. Le Code est accessible au public et communiqué à toute personne intéressée par les activités des entreprises et leur façon d'opérer. Le Code de Conduite doit être lu et interprété en conjonction avec ses annexes (Conditions de mise en œuvre, Références de amfori BSCI, Glossaire de amfori BSCI).

Comité de pilotage de amfori BSCI

L'organe de amfori qui prend les décisions relatives aux activités de amfori BSCI. Il se compose de neuf membres ordinaires utilisant des services liés à amfori BSCI. Les membres du Comité de pilotage de amfori BSCI doivent représenter la diversité des membres ordinaires en termes de taille et de chiffre d'affaires. Le Comité comprend également un représentant du Conseil des parties prenantes, à titre consultatif uniquement.

Comité financier de amfori

Comité chargé d'examiner les questions financières, composé de trois membres du Conseil d'administration de amfori (le trésorier et deux autres membres, dont l'un doit aussi être membre du Comité de pilotage).

Complicité

Peut avoir un sens juridique ou non juridique. D'un point de vue non juridique, des entreprises peuvent être perçues comme « complices » des actes d'une autre partie lorsque, par exemple, il est connu qu'elles tirent profit d'un abus commis par la partie en question.

D'un point de vue juridique, la complicité désigne le fait d'être impliqué dans un abus commis par une autre entreprise, un gouvernement, une personne, un groupe, etc. Le risque de complicité de violations des droits de l'homme est particulièrement élevé dans les régions où la gouvernance est fragile et/ou dans lesquelles les violations des droits de l'homme sont monnaie courante.

La complicité suppose généralement deux éléments :

- une action ou omission (absence d'action) par une entreprise, ou une personne représentant une entreprise, qui « aide » une autre personne ou entreprise, d'une façon ou d'une autre, à commettre une violation des droits de l'homme (en facilitant, en légitimant, en assistant, en encourageant cette violation, etc.); et
- la connaissance de l'entreprise que cette action ou omission est susceptible d'apporter une telle aide.

Conditions de mise en œuvre (CMO)

Aux fins de amfori BSCI, les Conditions de mise en œuvre (CMO) sont des documents annexés au Code de conduite de amfori BSCI décrivant les engagements spécifiques liés à la mise en œuvre du Code de conduite de amfori BSCI. Il existe trois types distincts de Conditions de mise en œuvre : a) les conditions applicables aux participants à amfori BSCI; b) les conditions applicables aux partenaires commerciaux des participants à amfori BSCI qui ne sont pas inclus dans le processus de contrôle; c) les conditions applicables aux partenaires commerciaux des participants à amfori BSCI qui sont inclus dans le processus de contrôle. Une fois signées, ces Conditions de mise en œuvre font office de contrat unilatéral conclu par le partenaire commercial et/ou le producteur. À ce titre, toute violation des Conditions de mise en œuvre peut entraîner une responsabilité contractuelle.

Conseil d'administration de amfori

L'organe chargé d'administrer amfori, composé d'au moins deux et d'au maximum dix représentants des membres ordinaires.

Conseil des parties prenantes de amfori BSCI

Un organe de gouvernance de amfori. Ce Conseil peut être composé au maximum de 20 représentants des parties prenantes. Il désigne un délégué chargé de jouer un rôle consultatif au sein du Comité de pilotage de amfori BSCI.

Consommateur

Une personne qui achète des biens et services pour son usage personnel.

Contrat d'apprentissage

Formation systématique et de longue durée avec une alternance entre des périodes passées dans une école ou un centre de formation et des périodes sur le lieu de travail; l'apprenti est lié par contrat à l'employeur et reçoit une rémunération (salaire ou allocation). Les conditions des contrats d'apprentissage sont généralement régies par la loi ainsi que par des conventions collectives. Par ces conditions, l'employeur accepte sa responsabilité d'offrir à l'apprenti une formation menant à un emploi spécifique.

Conventions de l'OIT

L'Organisation internationale du travail (OIT) est responsable de la définition de normes internationales en matière de travail. Elle est la **source légitime en ce qui concerne les normes internationales du travail et leur interprétation**.

Les normes de l'OIT sont énoncées dans des conventions ayant force de droit international et contraignantes pour les États qui les ont ratifiées, ainsi que dans des recommandations qui fournissent des lignes directrices supplémentaires.

En particulier, tous les États membres de l'OIT, qu'ils aient ratifié ou non les conventions, sont dans l'obligation **de respecter, de promouvoir et de mettre en pratique les principes énoncés dans les conventions fondamentales de l'OIT**.

amfori BSCI se réfère le plus possible aux conventions, recommandations et principes directeurs de l'OIT.

Conventions fondamentales de l'OIT

(Conventions de base)

Le Conseil d'administration de l'Organisation internationale du travail a identifié **huit conventions** portant sur des thèmes considérés comme des principes et des droits fondamentaux au travail : *la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective, l'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire, l'abolition effective du travail des enfants, et l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession*.

Ces principes sont également énoncés dans la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail (1998). À l'heure actuelle, le taux de ratification de ces conventions s'élève à 86 % du total possible.

Les pays ayant ratifié une convention (voir <http://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=NORMLEXPUB:1:0::NO::>) s'engagent à l'appliquer dans leur législation et leurs pratiques nationales et à rendre compte régulièrement de son application.

Dialogue social

Un processus d'échange entre les partenaires sociaux visant à promouvoir la consultation, le dialogue et la négociation collective.

Diligence raisonnable

Ce terme désigne une série de mesures préventives prises afin de respecter un standard de **prudence et de protection raisonnable** dans le cadre de toute action susceptible de porter préjudice à d'autres personnes.

La prudence raisonnable désigne ce qu'une « personne raisonnable » aurait pu faire dans des circonstances identiques ou similaires. La « personne raisonnable » est une notion composite **définie par la communauté concernée** et désignant la façon dont un membre typique d'une communauté (par ex. les entreprises) devrait se comporter dans des situations susceptibles de représenter un risque de préjudice (par une action ou par l'absence d'action) pour les autres membres de la communauté.

Le devoir de prudence englobe implicitement les **responsabilités** assumées par les personnes et les entreprises envers les autres membres de la société. Il s'applique donc systématiquement indépendamment des prescriptions légales ou de l'absence de prescriptions légales en la matière.

Diligence raisonnable en matière de droits de l'homme	Le processus que les entreprises doivent mettre en œuvre afin d'identifier, de prévenir et d'atténuer leurs incidences négatives sur les droits de l'homme et de rendre compte sur la façon dont elles abordent ces incidences négatives. Ce processus devrait couvrir les incidences négatives sur les droits de l'homme causées par l'entreprise ou auxquelles elle contribue par ses propres activités, ou qui peuvent être directement induites par ses activités, produits ou services dans le cadre de ses relations commerciales.
Dortoir	Une structure offrant aux travailleurs des conditions d'hébergement et de vie sûres. Le dortoir est fourni par l'employeur, sur le site de travail ou en dehors de celui-ci. Aussi appelé « hébergement ».
Droits de l'homme	Un ensemble de principes définis dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948) et reposant sur la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables comme étant le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde.
Éducation obligatoire	Une période d'éducation imposée à chaque personne, et dont la durée varie d'une législation à l'autre. L'éducation obligatoire vise à garantir le droit à l'éducation, qui est un droit en soit et un droit habilitant . L'éducation donne aux personnes les compétences, les capacités et la confiance nécessaires pour protéger leurs droits. L'éducation donne aux personnes la capacité d'accéder à l'information et de l'analyser librement.
Effet de cascade	<p>Une « chaîne d'événements » imprévue résultant d'une action qui a une incidence sur une série de relations ou d'éléments interactifs ou interdépendants.</p> <p>L'effet de cascade peut entraîner une chaîne d'événements dont la dynamique tend à s'accélérer, de sorte que plus elle progresse, plus elle est difficile à arrêter. Aux fins de amfori BSCI, les participants à amfori BSCI visent à inspirer un effet de cascade positif poussant leurs partenaires commerciaux à respecter le Code de conduite de amfori BSCI.</p>
Effet de levier	Une position favorable donnant le pouvoir d'influencer d'autres personnes et/ou la capacité de modifier les pratiques inadéquates du partenaire commercial qui cause une incidence négative ou qui y contribue.
Émissions	Dans le contexte de l'audit BSCI, ce terme désigne les gaz de combustion ou d'échappement qui doivent être gérés correctement afin d'éviter toute dégradation potentielle de l'environnement.
Employé	Toute personne travaillant pour une entité sur la base d'un contrat de travail . Ce contrat de travail peut être écrit, oral ou implicite. Aux fins de amfori BSCI, les employés et les travailleurs (saisonniers ou permanents) sont désignés par un seul et même terme, à savoir « travailleur ».
Enfant	<p>Aux fins de la Convention relative aux droits de l'enfant, on entend par « enfant » tout être humain âgé de moins de dix-huit ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la législation qui lui est applicable. Cette convention couvre tous les mineurs, c'est-à-dire à la fois les « enfants » et les « jeunes travailleurs ».</p> <p>Aux fins de amfori BSCI, ce terme s'applique à toutes les personnes âgées de moins de 15 ans ou qui n'ont pas atteint l'âge de fin de la scolarité obligatoire (en cas de différence, l'âge le plus élevé est retenu), sauf dans certains pays dont les économies et les infrastructures d'éducation sont trop peu développées et où un âge minimal inférieur à 15 ans pourrait être d'application. Ces pays qui constituent une exception sont définis par l'OIT en réponse à une demande spéciale déposée par le pays concerné et après avoir consulté les organisations représentatives des employeurs et des travailleurs.</p>
Engagement BSCI	Désigne la déclaration publique par laquelle les participants à amfori BSCI intègrent leur responsabilité sociale. amfori BSCI fournit une formule d'engagement afin d'aider les participants à amfori BSCI à planifier l'intégration de leurs partenaires commerciaux dans

le processus d'amélioration continue vers le respect des normes sociales.

Entreprise

Une organisation exerçant des activités commerciales, qu'il s'agisse du commerce de marchandises, de services ou des deux, avec des consommateurs ou clients, et quelle que soit leur forme juridique ou leur organisation (société à responsabilité limitée, avantage fiscal, critères de conformité, etc.). Aux fins de amfori BSCI, les entreprises sont les participants à amfori BSCI et leurs partenaires commerciaux, et notamment, mais sans restriction, les producteurs dont la performance sociale fera l'objet d'un contrôle.

Équipements de protection individuelle (EPI)

Les équipements de protection individuelle (EPI) désignent les vêtements de protection, casques, lunettes de protection ou autres vêtements ou équipements conçus pour protéger le corps de la personne qui les porte contre les blessures. Les équipements de protection peuvent être portés afin d'assurer la sécurité et la santé au travail. L'objectif des équipements de protection individuelle est de réduire l'exposition des travailleurs aux dangers dans les cas où des mesures de contrôle techniques ou administratives sont impossibles ou insuffisantes pour réduire ces risques à un niveau acceptable.

Évaluation des risques

L'estimation formelle de la probabilité de subir un préjudice du fait de dangers identifiés. L'évaluation des risques fait partie intégrante de la mise en œuvre de amfori BSCI pour les participants à amfori BSCI comme pour leurs partenaires commerciaux. Elle leur permet de gérer et de planifier leurs activités dans le cadre de amfori BSCI. Ils peuvent étudier la probabilité, l'impact et les effets de tout risque connu sur le projet ainsi que les actions correctives à mettre en œuvre si un risque se matérialise.

Fournisseur

On entend par « fournisseur » une personne ou une entité juridique qui fournit des biens ou des services dans le cadre d'une chaîne d'approvisionnement. Le fournisseur peut assurer ou non la distribution des marchandises. Il peut être ou ne pas être le fabricant/producteur des marchandises. Certains ne sont pas propriétaires des marchandises concernées (par ex. les agents, négociants), tandis que d'autres en sont propriétaires (par ex. les importateurs).

Fournisseur indirect

Aux fins de amfori BSCI, on entend par « fournisseur indirect » l'entreprise qui fournit des marchandises au producteur ou à ses sous-traitants. Les fournisseurs indirects n'assument toutefois pas les obligations contractuelles du producteur.

Groupes de travail de amfori BSCI

Des organes de amfori établis par le Comité de pilotage. Les groupes de travail se composent de représentants des participants à amfori BSCI et jouent un rôle de soutien au Comité de pilotage de amfori BSCI, qui définit leur mission et leurs tâches spécifiques.

Importateur

L'entreprise qui vend les marchandises. Elle n'a pas produit les marchandises. Les marchandises sont livrées à l'intérieur ou à l'extérieur de l'Union européenne. Aux fins de amfori BSCI, un importateur peut être un participant à amfori BSCI ou un partenaire commercial.

Jeune travailleur

Tout travailleur plus âgé qu'un enfant (voir définition) mais âgé de moins de dix-huit ans et qui n'est plus soumis à l'obligation scolaire à temps plein imposée par la législation nationale. La portée de ce statut peut être définie par différents instruments politiques visant à renforcer la protection de la jeunesse.

Lutte contre le travail des enfants

Une combinaison de mesures préventives et correctives. Les mesures préventives sont mises en œuvre afin d'éviter l'apparition du travail des enfants. Les mesures correctives visent à corriger et à améliorer la situation lorsque des cas de travail des enfants sont constatés.

Les partenaires commerciaux, et en particulier ceux qui vont faire l'objet d'un contrôle, sont tenus de disposer d'une procédure de lutte contre le travail des enfants. Cette procédure doit prévoir au minimum les moyens nécessaires pour : a) vérifier l'âge de façon fiable; b) faire appel à une aide extérieure pour promouvoir des solutions à long terme; c) s'efforcer de réintégrer l'enfant au système scolaire et faire en sorte que l'enfant

soit retiré du site de production.

Le **travail des enfants** est une **atteinte** aux **droits humains fondamentaux**. À ce titre, il peut nécessiter l'indemnisation de la victime.

Management

Des activités coordonnées visant à fixer et à réaliser des objectifs définis. Le terme « management » (ou « direction ») peut également désigner une personne ou un groupe de personnes ayant l'autorité et la responsabilité de diriger et de contrôler une entreprise ou une entité commerciale.

Mécanismes de réclamation

Un mécanisme de réclamation est une **procédure non judiciaire** mais formelle permettant à des individus ou à des groupes de faire entendre leurs préoccupations concernant l'incidence qu'a sur eux une entreprise (et notamment, mais pas exclusivement, sur leurs droits humains) et de chercher à obtenir réparation.

Ces mécanismes peuvent utiliser des processus d'arbitrage, de dialogue ou autres adaptés au contexte culturel concerné et conformes aux droits.

Selon les Nations unies, un mécanisme de réclamation efficace doit être **légitime, accessible, prévisible, équitable, transparent, compatible avec les droits et constituer une source d'apprentissage permanent**.

Membres ordinaires de amfori

Les membres ordinaires sont des entreprises ayant des activités commerciales et liées au commerce dans le monde entier, ainsi que des associations commerciales. Les membres ordinaires disposent de tous les droits accordés aux membres.

Méthode d'audit de la production primaire

Une approche systématique de l'audit élaborée par amfori BSCI afin d'évaluer la performance sociale d'une entité contrôlée, qui peut être composé de plusieurs unités de production (que ces unités soient des entités juridiques distinctes ou non). Cette méthode contrôle l'efficacité des mesures prises par l'audité principal et procède à une vérification croisée de ces mesures sur un échantillon aléatoire d'unités de production couvertes par le même audit.

Un audit utilisant cette méthode peut avoir lieu uniquement si (i) l'audité a pris la responsabilité d'engager et de contrôler ses partenaires commerciaux avant l'audit BSCI; et (ii) l'audité a mis en place un système de gestion sociale interne (SGSI) fonctionnel afin de veiller à ce que ses partenaires commerciaux s'efforcent de respecter les valeurs et principes du Code de conduite de amfori BSCI.

Cette méthode est typiquement utilisée pour contrôler les entreprises agricoles, souvent organisées sous la forme d'une structure pyramidale (par ex. plusieurs exploitations fournissant des légumes à une installation de conditionnement). Mais elle peut également servir à contrôler l'effet de cascade de amfori BSCI depuis une entreprise vers ses différents partenaires commerciaux (par ex. une usine contrôlant un réseau de petites unités de production). Les audits BSCI réalisés selon cette méthode entrent dans la formule d'engagement relative à la production primaire.

Objectifs aspirationnels

Des objectifs qui aident les organisations à réaliser l'idéal qu'elles ont défini dans le cadre de leur mission. Ces aspirations sont généralement définies par une série d'objectifs à long terme et à court terme, conçus pour aider l'organisation à atteindre un point bien précis.

Organisation internationale du travail (OIT)

Une organisation internationale basée à Genève, en Suisse, dont l'objectif est de promouvoir un travail décent pour tous les hommes et toutes les femmes. L'OIT est fondée sur le principe du tripartisme. A ce titre, les pays membres sont représentés par des travailleurs, des employeurs et leurs gouvernements.

Partenaire commercial

Ce terme désigne toute partie externe auprès de laquelle des produits ou services sont obtenus ou avec laquelle des contrats sont conclus en vue de la fourniture de tels produits et services. Cette relation peut être d'ordre contractuel et nécessiter ou non un lien d'exclusivité. Les acteurs suivants peuvent être des partenaires commerciaux :

- un producteur ;
- un fournisseur ;
- un client ;
- un intermédiaire (par ex. un agent ou un revendeur) ;
- un vendeur de produits ou services complémentaires (par exemple : une partie vend le matériel, tandis que l'autre vend le logiciel).

Aux fins de amfori BSCI, il n'est pas obligatoire d'inclure tous les partenaires commerciaux dans le processus BSCI, mais au minimum les partenaires commerciaux importants.

Dans ce contexte, le terme « important » désigne les partenaires commerciaux (et en particulier les producteurs) :

- qui sont les principaux fournisseurs d'un type donné de marchandise ou de service, qui représentent une part importante du volume d'achat ou déterminent dans une large mesure la réputation de l'entreprise; ou
- qui sont identifiés comme potentiellement liés à des risques significatifs d'impact négatifs sur les droits de l'homme (et en particulier sur les droits liés au travail).

Pour de plus amples informations sur le public ciblé par le processus de contrôle, voir la définition d'« audité ».

Partenaire tiers

Au titre des Conditions de mise en œuvre de amfori BSCI pour les partenaires commerciaux, un « partenaire tiers » désigne l'entreprise ayant une relation commerciale avec un partenaire commercial. Il s'agit d'un partenaire commercial du partenaire commercial signataire. Ce terme est utilisé uniquement dans le cadre des Conditions de mise en œuvre de amfori BSCI pour les partenaires commerciaux afin d'opérer une distinction claire entre le partenaire commercial signataire et le partenaire commercial désigné comme une partie tierce. Les partenaires tiers sont toutefois des acteurs du même type que les « partenaires commerciaux ».

Participant à amfori BSCI

Membre ordinaire de amfori qui adhère à amfori BSCI.

Partie prenante

Une personne, communauté ou organisation touchée par l'un ou l'autre aspect des produits, activités, marchés, secteurs et résultats d'une organisation, ou susceptible d'avoir elle-même une incidence sur cet aspect. Les parties prenantes peuvent être **internes** (par exemple les employés) ou **externes** (par exemple les clients, les fournisseurs, les actionnaires, les financeurs, les syndicats, les ONG, les médias, le gouvernement ou la communauté locale).

Plainte

Peut avoir un sens juridique ou non juridique. D'un point de vue non juridique, une plainte désigne l'expression d'une insatisfaction ou l'allégation que les attentes suscitées par un système, une organisation commerciale ou une personne ne sont pas satisfaisantes ou satisfaites.

En tant que terme juridique, une « plainte » désigne un document juridique officiel présentant les faits et les motifs juridiques dont la partie plaignante estime qu'ils sont suffisants pour faire valoir une revendication à l'encontre d'une autre partie et qu'ils donnent à la plaignante le droit à une réparation.

Plan d'actions correctives (PAC)	Le plan d'actions nécessaire pour corriger les non-conformités constatées lors de l'audit. Ce plan doit indiquer la personne responsable et le délai dans lequel les mesures doivent être mises en œuvre.
Plate-forme BSCI	Un ensemble de fonctionnalités et de technologies informatiques mis en place par amfori BSCI afin de permettre aux participants à amfori BSCI d'échanger des informations relatives à la mise en œuvre de amfori BSCI dans leur chaîne d'approvisionnement. Cette collaboration inclut notamment, mais sans restriction, les informations relatives à l'organisation d'audits BSCI et le partage de rapports d'audit.
Politique sociale	Un document écrit énonçant les intentions et orientations globales d'une entreprise par rapport à une norme sociale et à ses prescriptions. amfori BSCI impose aux entreprises de rédiger un document de ce type afin de développer le contenu du Code de conduite de amfori BSCI et des Conditions de mise en œuvre.
Prestation sociale	Une prestation payable dans le cadre d'un système de protection sociale.
Prêt illicite de main-d'œuvre	Un dispositif interdit dans lequel un contractant ou un sous-traitant se contente de recruter, de fournir et de déployer des travailleurs en vue d'accomplir un travail ou de fournir un service à un client final. Le prêt illicite de main-d'œuvre présente les caractéristiques suivantes : (a) le contractant ou sous-traitant ne possède pas de capital ni d'investissement substantiel en vue d'accomplir réellement le travail ou de fournir le service pour son propre compte et sous sa propre responsabilité; et (b) les travailleurs recrutés, fournis ou détachés par ce contractant ou sous-contractant effectuent des tâches liées directement à l'activité principale du client final.
Processus de contrôle	Le processus de contrôle est une approche systématique permettant aux entreprises de mesurer et d'analyser leur performance sociale pour identifier de façon proactive les problèmes critiques et pour utiliser les données collectées afin d'alimenter le processus décisionnel visant à améliorer la qualité et l'efficacité de leur démarche de responsabilité sociale d'entreprise. Aux fins de amfori BSCI, le processus de contrôle passe principalement par les audits BSCI.
Producteur	Aux fins de amfori BSCI, un producteur est un partenaire commercial faisant partie de la chaîne d'approvisionnement d'un participant à amfori BSCI qui fabrique un bien (alimentaire ou non) ou qui produit une matière première en utilisant de la main-d'œuvre et des machines, des outils, des procédés chimiques ou biologiques, ou une formule.
Programme d'intégrité des audits	Un ensemble ordonné de procédures conçues pour garantir le respect systématique des valeurs et principes de amfori BSCI lors de la réalisation d'audits BSCI. Ces procédures incluent, sans que cette liste soit limitative, les actions suivantes : a) garantir la cohérence et la fiabilité du processus de contrôle et des activités associées; b) garantir la cohérence et la fiabilité des performances de la société chargée de l'audit.
Questions cruciales	<p>Ces termes désignent les questions liées aux conventions fondamentales de l'OIT (conventions de base) ou aux problèmes considérés comme cruciaux dans le cadre du système BSCI pour les raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ils posent un danger imminent pour la sécurité ou la vie des travailleurs ou ils constituent une atteinte significative aux droits humains des travailleurs; et/ou • ils constituent une tentative de fausser le déroulement d'un audit par des actes de fraude, de coercition, de tromperie ou d'ingérence.

Recommandations de l'OIT

Les recommandations de l'OIT sont des instruments juridiques établis par les membres constituants de l'OIT (gouvernements, employeurs et travailleurs) afin de définir des normes internationales de travail et de définir des principes et des droits de base au travail. Contrairement aux conventions de l'OIT, qui sont des traités internationaux juridiquement contraignants susceptibles d'être ratifiés par les États membres, les recommandations de l'OIT servent de principes directeurs ayant un caractère non contraignant.

Souvent, une convention énonce les principes fondamentaux qui doivent être appliqués par les États qui l'ont ratifiée, tandis que la recommandation correspondante complète la convention en proposant des principes directeurs plus précis sur la façon dont cette convention pourrait être appliquée.

Il y a également des recommandations autonomes, c'est-à-dire qui ne sont liées à aucune convention.

Renforcement des capacités

Le processus consistant à aider une personne ou un groupe à identifier et à cerner des enjeux et à acquérir la compréhension, les connaissances et l'expérience nécessaires pour résoudre des problèmes et apporter des changements.

Amfori BSCI organise des activités de renforcement des capacités afin de développer les compétences et les connaissances des participants à amfori BSCI et de leurs partenaires commerciaux (et en particulier des producteurs inclus dans le système de contrôle) de façon à ce qu'ils puissent intégrer le respect des normes sociales dans leurs activités courantes.

Responsabilité

Le **rôle actif** assumé par tous les participants à amfori BSCI qui adhèrent au Code de amfori BSCI et qui s'engagent à collaborer activement avec leurs partenaires commerciaux (et en particulier les producteurs) afin de les guider dans le processus d'amélioration continue. Cette responsabilité repose sur la capacité des participants à amfori BSCI d'agir ou de prendre une décision **de manière autonome**, et conformément à l'esprit, aux valeurs et aux principes énoncés dans le Code de conduite.

Réunions d'étalonnage

Des réunions organisées par amfori BSCI avec les sociétés d'audit accréditées au cours desquelles les auditeurs peuvent discuter de leur interprétation des procédures et critères d'audit. Ces réunions permettent d'assurer que les auditeurs adoptent une interprétation correcte de la mission, de la vision et des attentes de amfori BSCI et qu'ils acquièrent une bonne compréhension des outils et des méthodes d'audit.

Risque

La probabilité qu'un danger donné entraîne un préjudice pour la vie, la santé, les biens et/ou l'environnement. Le risque est mesuré du point de vue de sa probabilité et de son impact.

Salaire de subsistance

Un salaire permettant aux travailleurs de subvenir à leurs besoins de base (logement, énergie, alimentation, vêtements, soins de santé, éducation, eau potable, soin des enfants, transport et épargne). Ce salaire inclut un revenu discrétionnaire supplémentaire et tient compte des personnes à charge. Il est également appelé **salaire vital**. Dans le système de amfori BSCI, les auditeurs sont tenus de calculer le salaire de subsistance au niveau de l'audité en utilisant la méthode élaborée par *Social Accountability International* (SAI) et de rendre compte de ce calcul dans les données de référence du rapport d'audit.

Salaire minimal légal

La rémunération horaire, journalière ou mensuelle la plus basse que les employeurs sont légalement tenus de verser à leurs travailleurs et employés pour les **heures de travail régulières**. Dans les pays ne possédant pas de salaire minimal défini par la loi, les organisations d'employeurs et les syndicats définissent la rémunération minimale au moyen de négociations collectives.

Salarié à la pièce

Le travailleur d'une entreprise qui ne reçoit pas un salaire régulier (conformément à la législation locale), mais qui est payé en fonction du nombre d'unités produites. Il se peut qu'il ne soit pas considéré comme un travailleur régulier, mais il fait objectivement partie de la structure de l'entreprise. Le questionnaire d'audit BSCI le désigne comme un « travailleur payé selon la production ».

Séminaire d'information BSCI

Une présentation formelle organisée par amfori BSCI afin de fournir aux entreprises participantes les informations nécessaires à la mise en œuvre réussie de amfori BSCI. Les membres de amfori qui adhèrent à amfori BSCI doivent assister à un séminaire d'information de amfori BSCI dans un délai de six mois à compter de leur adhésion à l'amfori.

Social Accountability 8000

SA8000 est une norme volontaire susceptible d'être appliquée aux organisations et entreprises de toutes tailles dans tous les secteurs. Cette norme a pour objectif de garantir un approvisionnement éthique en biens et services. Elle peut remplacer ou compléter les codes de responsabilité sociale propres à certaines entreprises ou à des secteurs particuliers. SA8000 définit des normes de base concernant le travail des enfants, le travail forcé, la santé et la sécurité, la liberté d'association et le droit de négociation collective, la discrimination, les pratiques disciplinaires, le temps de travail, la rémunération et les systèmes de gestion.

Social Accountability Accreditation Services

Social Accountability Accreditation Services (SAAS, « Services d'accréditation en matière de responsabilité sociale ») est une agence d'accréditation fondée dans le but d'accréditer et de contrôler les organismes certificateurs de conformité aux normes sociales, y compris la norme SA8000 en matière de conditions de travail éthiques. SAAS a commencé ses activités en 1997 sous la forme d'un département de *Social Accountability International* (SAI), et a été créé formellement en tant qu'organisation indépendante à but non lucratif en 2007.

Social Accountability International (SAI)

Une organisation mondiale à but non lucratif définissant des normes en matière de droits de l'homme dans le but d'améliorer les conditions de travail.

SAI a élaboré la **norme de certification SA8000** en matière de responsabilité sociale, considérée par amfori BSCI comme un outil de référence pour l'évaluation des meilleures pratiques.

Sous-traitant

Une personne ou une entité juridique qui signe un contrat l'engageant à assumer tout ou partie des obligations découlant d'un contrat d'une autre personne ou entité. Aux fins de amfori BSCI, ce terme désigne le partenaire commercial désigné par le producteur pour assurer, en tout ou en partie, la production finale des marchandises.

Sphère d'influence

Aux fins de amfori BSCI, cet élément désigne le pouvoir d'influence qu'une entreprise exerce sur ses partenaires commerciaux afin d'assurer le respect des responsabilités prévues par le Code de conduite de amfori BSCI. La sphère d'influence et l'ampleur de cette influence découlent du **pouvoir d'influence** (coercitif, institutionnel, aspirationnel) et de la **position de l'entreprise** au sein des différents réseaux commerciaux (*réseau d'intérêts cruciaux, réseau de contacts directs, réseau actif, réseau perdu, réseau futur*).

Syndicat

Une organisation de travailleurs qui se sont unis librement afin d'atteindre des objectifs communs et d'obtenir de meilleures conditions de travail. Le syndicat, au travers de ses dirigeants, négocie avec l'employeur au nom de ses membres (membres de base) et négocie des contrats de travail (négociation collective) avec les employeurs. L'objectif le plus répandu de ces associations est de « préserver ou d'améliorer les conditions de travail ». Leur activité peut porter sur la négociation de salaires, les règles de travail, les procédures de plainte, les règles de recrutement, de licenciement et de promotion des travailleurs, les prestations, la sécurité du lieu de travail et les différentes politiques.

Système de gestion sociale interne (SGSI)

Un ensemble dynamique de politiques et de procédures à mettre en œuvre par l'audit principal pour assurer la diffusion en cascade des valeurs et principes du Code de conduite de amfori BSCI à toutes les étapes de production.

Système de management environnemental (SME)

Une approche systématique adoptée pour définir et atteindre les objectifs environnementaux d'une organisation et pour gérer les activités ayant une incidence sur l'environnement. Un SME couvre la structure de l'organisation, ses activités et l'évaluation des activités ayant une incidence sur l'environnement. Il peut inclure également d'autres responsabilités environnementales liées à la loi ou à la réglementation, des objectifs, des formations et des évaluations.

Travail décent

La somme des aspirations des personnes dans leur vie professionnelle. Le travail décent suppose la possibilité d'accomplir un travail productif générant un revenu juste, la sécurité sur le lieu de travail et la protection sociale des familles. Il suppose de meilleures perspectives d'épanouissement personnel et d'intégration sociale, la liberté accordée aux personnes d'exprimer leurs préoccupations et l'égalité des chances et de traitement pour toutes les femmes et tous les hommes.

Travail des enfants

Ce terme désigne tout travail qui prive les enfants de leur enfance, de leur potentiel et de leur dignité et qui porte préjudice à leur développement physique et mental. Il désigne un travail mentalement, physiquement, socialement ou moralement dangereux et nuisible pour les enfants, et qui interfère avec leur scolarité :

- en les privant de la possibilité de fréquenter l'école ;
- en les obligeant à quitter l'école prématurément ; ou
- en les obligeant à tenter de combiner leur scolarité avec un travail excessivement long et pénible.

Travail des prisonniers

Une forme de travail obligatoire. Ce terme peut désigner **deux concepts différents**: le travail en tant que sanction et le travail à titre d'occupation des détenus.

Travailleur

Toute personne travaillant pour une entreprise indépendamment de sa fonction, qu'elle soit employée directement, en sous-traitance ou d'une autre façon du point de vue de sa relation avec l'entreprise.

Travailleur à domicile

Une personne rémunérée pour effectuer un travail pour une entreprise, dans le cadre d'un contrat direct ou indirect, ailleurs que dans les locaux de l'entreprise. Ce travail aboutit à la fourniture d'un produit ou service défini par l'employeur, indépendamment de la personne qui fournit l'équipement, les matériaux ou autres intrants utilisés.

Travailleur saisonnier

Un travailleur qui travaille pendant une courte période ou uniquement pendant certaines saisons. Dans le contexte de l'audit BSCI, ces travailleurs sont déclarés en tant que travailleurs temporaires, travailleurs à tout faire ou travailleurs informels.

amfori est la principale association internationale qui regroupe des entreprises soutenant un commerce ouvert et durable. Notre vision est celle d'un monde où tout commerce contribue à fournir des avantages sociaux, environnementaux et économiques à tous.

amfori BSCI
Av. De Cortenbergh, 172
1000 Bruxelles
Belgique
Tél. : +32-2-762 05 51
Fax : +32-2-762 75 06
info@amfori.org
www.amfori.org